Quatre grains de riz

31 août 2017
Print

Jean RODHAIN, « Quatre grains de riz », *Messages du Secours Catholique,* n° 198, juin 1969, p. 1-2.

Quatre grains de riz

De toute ma vie je n’ai jamais reçu un plus beau bouquet que celui-là.

Ce bouquet-là – j’en conviens - ne comportait aucune fleur pour le colorer, ni aucune rose pour le parfumer.

Gris, jaune, fibreux, hirsute et mai peigné, il n’avait même pas la noblesse de quelques épis de blé. Ce n’était que quelques pousses cueillies dans la boue d'une rizière portant chacune quatre grains de riz à peine mûris. Mais jamais je n’ai reçu un bouquet si précieux : je m’explique.

L’an dernier, Paul VI invitait Caritas Internationalis à dépasser dans son action au Nigeria-Biafra le stade du secours immédiat, afin de préparer sans tarder un travail au service du développement.

Aussitôt, à portée de la ligne de feu, des projets de plantations furent établis, des semences sélectionnées furent envoyées, du petit outillage agricole fut distribué.

Là-bas comme les hommes sont au combat, ce furent les très jeunes, et les grands enfants, qui se mirent au travail. Ils ont défriché, ils ont arraché des lianes et des ronces. Ils ont gratté la terre rouge. Ils ont irrigué. Ils ont planté. Aujourd’hui la première récolte de riz est mûre. La qualité est médiocre, car la technique n’est pas encore au point. Mais les grains sont déjà dans les sacs. On commence la distribution dans les villages de la famine. La terre revit. Le cycle du grain semé reprend. Ce n’est plus le secours. C’est déjà le développement. Et c’est normal.

Que serait une activité charitable se contentant aujourd'hui des programmes du XIII° siècle ?

Que vaudrait une action charitable qui, après l'Encyclique *Populorum Progressio*, ne serait pas axée sur le développement ? Nos avions du pont aérien ne transportent plus seulement des médicaments et des vivres, mais aussi des semences et du petit outillage agricole : c’est normal. Mais dès la première gerbe de riz récoltée, un des missionnaires du Biafra est venu me l’apporter : je n’ai jamais eu entre les mains un plus beau bouquet.

Ce maigre bouquet est sans parfum. A peine une légère odeur de paille mouillée. Mais cependant j'y respire autre chose : ce bouquet est marqué d'une manière singulière par le caractère même de cette gigantesque opération : il est rare de contrevenir à une pareille échelle aux lois civiles pour revendiquer les lois divines.

Car l'opération « Pont aérien », qu'il s'agisse de celui de la Croix-Rouge ou de celui des Eglises, pose exactement un important problème de droit international.

Je prétends qu'il faudra plus tard écrire l'histoire de cet extraordinaire pont aérien. On cite comme un tour de force le pont aérien qui ravitailla Berlin en 48/49.

Or, ce pont de Berlin s'est réalisé en temps de paix. Celui-ci se réalise en temps de guerre et nos avions servent de cibles.

Le pont aérien de Berlin utilisait des aérodromes perfectionnés, celui-ci n'a qu'une route au milieu d'une forêt : tout avion qui rate dans la nuit l'étroit ruban entre les arbres est perdu[1].

Enfin, le pont aérien de Berlin était organisé par l'aviation alliée avec ses milliers de techniciens. Le pont aérien des Églises est improvisé par des œuvres caritatives qui pour la première fois assument une responsabilité technique, lourde et périlleuse.

On ne citera jamais assez le courage des pilotes - et des mécaniciens - qui, chaque nuit, répètent ce tour de force acrobatique.

Mais il y a dans ce pont aérien un autre aspect dont on ne parle pas : il viole délibérément les lois civiles pour obéir à la loi divine.

Les lois civiles internationales interdisent absolument de survoler le territoire d'un pays sans son consentement. L'espace aérien appartient au pays concerné qui peut interdire le survol de son territoire et pourchasser l'intrus.

C'est en se basant sur ce droit, que la D.C.A. nigériane tire sur les avions...

Mais au-dessus des lois civiles, il y a le droit naturel et la loi divine.

Je n'ai pas le droit de forcer la porte de votre appartement. C'est évidemment illégal. Mais si, en votre absence, le feu se déclare chez vous et que par la fenêtre j'aperçoive vos deux enfants en péril, j'ai non seulement le droit d'enfoncer votre porte : j'en ai aussi le devoir. La loi naturelle, la loi divine m'ordonnent de sauver vos enfants[2].

Ici, il est évident que des milliers d'enfants sont en péril de famine. La loi naturelle, la loi divine ordonnent de sauver ces enfants. Les avions du pont aérien sont donc les champions - les seuls champions - de la loi divine. Voilà pourquoi en transportant médicaments et vivres, nous plaçons la loi de Dieu - amour du prochain - au-dessus des lois civiles.

Presque tous les gouvernements et toutes les compagnies aériennes restent paralysés par cet obstacle juridique et s'abstiennent. Ce geste audacieux des Églises marque le caractère extraordinaire de cette opération. J'avais écrit jadis que nos vols étaient illégaux. J'ai été rappelé à l'ordre par des théologiens - et par les plus hautes autorités de l'Église - me précisant qu'au nom de cette Eglise, Caritas Internationalis devait faire passer en priorité les lois de la Charité. Les lois d'une Charité qui dépasse les lois de la justice légale...

Cette certitude vous réchauffe quand dans le cockpit de l'avion on voit la forêt s'approcher de vous à 300 à l'heure, à l'instant du piqué sur la route d'Uli…

Cette certitude de faire passer le service des enfants avant les lois civiles donne à ce bouquet de riz un certain parfum que l'on ne trouve pas dans le commerce. Tout devient clair, lumineux, évident on n'a pas si souvent l'occasion de voir son devoir écrit en lettres de feu au-dessus des lois civiles...

Une guerre comporte toujours, hélas ! des tués et des blessés : c'est normal.

Une hécatombe d'enfants, ce n'est pas normal.

Au Nigeria et au Biafra, combien de milliers d'enfants déjà morts ? On n'ose citer le terrible total.

Si le pont aérien s'arrêtait huit jours, combien d'autres enfants aux portes de la mort ?

Et déjà devant cette longue famine, les médecins s'inquiètent des séquelles chez les survivants...

Pauvres grains de riz d'un bouquet inoubliable.

Jean RODHAIN.

---

[1] En mai la Croix-Rouge a perdu un DC 6 et son équipage, et les Églises ont perdu au même endroit un C 97 et un DC 6.

[2] Et « en France », il y a une loi civile qui oblige l'assistance aux personnes en danger...

URL source:https://www.fondationjeanrodhain.org/jean-rodhain-textes-de-jean-rodhain/1969/quatre-grains-de-riz